



## **MOTIFS DE DÉCISIONS**

### **Concernant le projet d'arrêté préfectoral suivant :**

- Arrêté portant modification de l'arrêté préfectoral du 17 mai 2021 relatif à l'exercice de la chasse pour la campagne 2021-2022.

*(Les motifs de la décision sont à la disposition du public pendant une durée de trois mois à compter de sa publication).*

**Considérant** l'arrêté préfectoral du 17 mai 2021 relatif à l'exercice de la chasse pour la campagne 2021-2022 ;

**Considérant** que conformément au code de l'environnement, la chasse à tir est ouverte pendant les périodes fixées chaque année par arrêté du préfet à l'exception des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau qui sont fixées par arrêtés ministériels ;

**Considérant** que l'exercice de la chasse et ses différents modes est conforme aux dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique approuvé le 05 février 2019 ;

**Considérant** les éléments présentés par la fédération départementale des chasseurs du Morbihan sur la population de blaireau du département du Morbihan ;

**Considérant** qu'au travers du recensement des terriers de blaireaux en cours sur le département, on dénombre plus de 2000 terriers de blaireaux actifs ;

**Considérant** les dégâts causés par le blaireau, aux ouvrages liés aux infrastructures (divers déblais ou remblais le long des voies de circulation routière ou ferroviaires), le faible nombre d'équipages exerçant encore la vénerie sous terre et le niveau de population de blaireaux en Morbihan ;

**Considérant** l'avis favorable de la majorité des membres de la commission départementale de chasse et de faune sauvage en réunion plénière du 28 février 2022 inclus ;

**Considérant** qu'en application du code de l'environnement le public a été régulièrement consulté du 25 mars 2022 au 15 avril 2022 inclus ;

**Considérant** que sur les 1502 messages reçus lors de la consultation publique, 852 sont favorables au projet d'arrêté ;

**Pour ces raisons, Il s'avère justifié d'approuver les dispositions du projet d'arrêté portant modification de l'arrêté préfectoral du 17 mai 2021 relatif à l'exercice de la chasse pour la campagne 2021-2022 et de le proposer à la signature du préfet.**

Vannes, le 04 mai 2022

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le chef du service eau, nature et biodiversité,

Jean-François CHAUVET